

Procès-verbal de l'Assemblée 2023 **des délégués de Swiss Volley Région Jura-Seeland**

Vendredi 16 juin 2023, à 19h30, à la Maison Jura, Route Principale 234, 2532 Macolin

1. Enregistrement des ayants droit

Au terme de la saison 2022-2023, l'association SVRJS compte 21 clubs et 1196 licences, soit une augmentation de 236.

102 délégués ont été invités à cette assemblée. Ce nombre est déterminé par l'article 24 des statuts qui prévoit que chaque club a droit à un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences.

Après décompte, 36 délégués sont présents, représentant 15 clubs.

Clubs excusés : Sixième Set, Péry Volleyball, VBC La Vendline, GS Porrentruy et SG Courtételle.

FS Glovelier, ayant démissionné, n'est pas présent à l'AD.

Conformément au règlement des indemnités, les clubs excusés reçoivent une amende de Fr. 50.-.

Autres excuses :

- Membres d'honneur : Raoul Voirol, Jean-Claude Wyssbrod, Marco Severino et Anne-Marie Rérat.
- Benoit Gogniat, président de la commission de recours.
- Invités : M. Martial Courtet, ministre de la formation, de la culture et des sports du canton du Jura, M. Vincent Pilloud, de l'Office de Sports du canton du Jura ; Martin Raeber, de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne, agence Jura bernois

2. Salutations et accueil

André Mazzarini, président de le l'AD de SVRJS, ouvre cette assemblée en remerciant tous les délégués qui ont bien voulu sacrifier leur soirée pour assister à cette assemblée statutaire.

Il salue particulièrement

M. Luca Balduzzi, responsable « Développement des clubs et associations » au bureau de Swiss Volley, M. Alessandro Raffaelli, « Chef compétitions / évènements » au bureau de Swiss Volley, ainsi que le représentant de la presse, en la personne de Julien Boegli, et Jocelyne Rossel, membre d'honneur.

Le président précise que l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyé, conformément à l'article 20 des statuts, plus de 30 jours avant la présente AD, alors que les rapports annuels et le résultat des comptes ont été diffusés voici plus de 10 jours. Quant au budget 2022-2023, il a été envoyé récemment par mail.

3. Election des scrutateurs

Bertrand Faivet (VFM) et Luca Gyger (Nidau Volley) sont désignés comme scrutateurs et sont élus à l'unanimité.

Le président rappelle les modalités des élections et des votations qui sont régies par les articles 25 à 27 des statuts de notre association.

Les votes et les élections se font à main levée, à moins que $\frac{1}{5}$ des ayants droit ne demande le vote au bulletin secret.

Pour les élections, les candidats doivent être présentés par le comité ou par les délégués. Ils peuvent venir d'une candidature spontanée d'un(e) délégué(e).

Seules les voix exprimées (les suffrages exprimés) sont prises en compte pour l'établissement de la majorité. Les abstentions (ou bulletins blancs en cas de vote au bulletin secret) sont exclues du décompte des « suffrages exprimés ».

La majorité absolue est nécessaire au premier tour de scrutin. Au deuxième tour est élu le candidat ayant obtenu le nombre le plus élevé de suffrages.

M. Alessandro Raffaelli relève les difficultés rencontrées lors de l'introduction du logiciel VolleyManager. Il soulève également la surcharge administrative engendrée auprès des régions et il remercie toutes les personnes qui ont fait un énorme travail pour la mise en route et pour les améliorations qu'elles ont apportées au fonctionnement du logiciel. Il précise que, pour alléger le travail des régions, le bureau de Swiss Volley est toujours à disposition pour offrir son aide et que, parallèlement, il y a aussi une « helpdesk » qui fournit des réponses normalement dans les 24 heures.

Il invite les volleyeurs à se rendre à Schönenwerd cet été pour suivre les entraînements et les matches amicaux des équipes nationales. C'est d'ailleurs la première fois que les équipes féminine et masculine sont qualifiées pour les championnats d'Europe qui se dérouleront en Italie, du 14 au 28 août pour les dames et du 28 août au 7 septembre pour les hommes.

M. Luca Balduzzi annonce que l'ensemble des associations sportives vont bénéficier d'un montant de 50 millions sur 2 ans, ceci au prorata de l'importance du nombre de leurs licenciés.

Cinq projets sont sur la table de Swiss Volley :

- Entraîneurs : recrutement, soutien et formation.
- Journées nationales Kids (7) avec le soutien financier de la Mobilière.
- Smart compétitions : projet à développer sur les 4 prochaines années.
- Coopération entre les régions : fédéralisme oblige, cela ne fonctionne pas très bien, c'est donc Swiss Volley qui va décharger les régions d'une partie des charges administratives.
- Arbitrage : le nombre de directeurs de jeu a considérablement chuté en une saison, passant de 1840 à 1320 arbitres, qui ont dû arbitrer plus de 20'000 matches. Il s'agit d'améliorer l'estime de l'arbitre et le respect des compétiteurs à son égard.

Luca revient sur l'introduction de la charte d'éthique. Il se réjouit que notre association ait mis à l'ordre du jour de la présente AD l'adoption d'articles permettant de se trouver en conformité avec cette charte éthique. Il insiste en rappelant aux clubs qu'ils ont jusqu'à la fin 2024 pour adapter également leurs statuts en ce sens.

Il propose que des affiches stigmatisant la discrimination (à disposition sur le site de Swiss Volley) soient mises bien en vue sur notre site et celui des clubs.

Les nouveaux statuts de Swiss Olympic en matière d'éthique sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Il informe que 231 procédures ont été intentées en 2022, dont 7 dans le cadre du volleyball.

Les peines encourues sont très lourdes. Elles peuvent générer des amendes de plusieurs milliers de francs et des suspensions de plus d'un an.

5. Adoption de l'ordre du jour

Le président soumet l'ordre du jour à l'approbation des délégués.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

6. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 10 juin 2022 à Porrentruy

Comme de coutume, il a été publié sur notre site Internet www.svrjs.ch et il figure sur les pages 4 à 10 du fascicule de la convocation à l'assemblée. Il n'a pas suscité de proposition de modification.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal de l'AD 2022 est accepté.

7. Rapports annuels

Ils sont publiés dans la plaquette de la convocation. André Mazzarini propose qu'on ne les lise pas. Les rédacteurs des rapports sont à disposition pour apporter des compléments et, au besoin, répondre aux questions.

Comme de coutume, il propose qu'ils soient approuvés en bloc, au terme du débat.

- rapport du président du comité de SVRJS (Claude Devanthery) (page 11 et 12) ;
- rapport du président des arbitres (Serge Jubin) (page 12) ;
- rapport du responsable de la presse et des médias (Julien Boegli), (page 14 et 15) ;
- rapport du responsable du groupement des entraîneurs (Simon Brun (page 15)
- rapports des secteurs de la relève : SAR, juniors et mini volley (SAR filles page 15 et 16) SAR garçons (pages 16 et 17) ; juniors garçons M16 et M18 (page 17) ; mini volley (page 13)
- rapport de la commission de jugements et de recours (Benoit Gogniat) (page 13).
- rapport du responsable du secteur compétition (Joachim Schlub) (page 14) ;

L'équipe M15 des filles de VFM ont obtenu la 3^e place au championnat suisse.

Une enveloppe est remise au représentant de VFM, enveloppe dont le contenu devra servir à financer une partie récréative pour les récipiendaires.

Personne ne demande des compléments d'information et c'est à l'unanimité que tous ces rapports sont acceptés.

8. Comptes 2022-2023

Patricia Schaller, caissière, donne quelques explications quant aux différences entre le budget et les comptes.

Le résultat de l'exercice comptable 2022-23 boucle sur un déficit de **CHF 12'011.45** au lieu des **CHF 11'000.-** prévus.

Les principaux écarts par rapport au budget sont les suivants :

- Le nouveau mode de calcul des subventions intercantionales du Jura - Jura Bernois qui nous rapporte CHF 8'320.- au lieu des CHF 5'500.- prévus.
- Les frais d'inscription des équipes au championnat sont plus bas que prévus car nous n'avons pas défini, au moment du budget, le mode de facturation des équipes qui participent à un championnat interrégional SVRJS-SVRN. Chaque équipe a payé l'inscription dans sa région, peu importe qui l'organise.
- La possibilité donnée à un arbitre de siffler pour plusieurs clubs diminue très nettement le nombre de clubs amendés pour manque de quota d'arbitrage. La diminution est de l'ordre de 2'000.- par saison.
- L'indemnité annuelle du comité pour la création du site internet de SVRJS a été déplacée dans le compte INFORMATIQUE et la fonction de RRFE n'a pas été occupée durant l'entier de la saison. Il en résulte une baisse des indemnités de CHF 2'800.-.
- Les dépenses informatiques comprennent la création du Site Internet de SVRJS (les CHF 2'000.- prévus dans indemnités du comité) mais également les frais inattendus pour l'amélioration de Volley Manager (CHF 1 938.70) et la création d'un Game Center (CHF 1'000.-). Les autres dépenses sont récurrentes avec l'hébergement du site, la coti IT2.0 et le E-learning Tool. Une baisse des frais de CHF 2500.- est attendue pour la saison prochaine.

Réponses de Patricia à Sven Tschanz (VBC Nidau) :

Salles gratuites à Bienne pour les SAR garçons ; moins de cadeaux qu'initialement prévus.

Même s'il y a eu moins d'indemnités versées, les charges sociales sont plus élevées du fait que

certaines personnes ont, de par leurs indemnités cumulées, atteint la limite salariale obligeant l'association à verser des cotisations AVS.

Réponse à Lionel Löffel (VBC Delémont) : il n'y a plus de débiteurs du côté de la région SVRN. Le club d'Entre-deux-Lacs qui refusait de s'acquitter de frais administratifs pour des déplacements de matches s'est vu retirer, conformément à notre RG, 6 points en début de championnat. Sous la menace d'un deuxième retrait de 6 points, ce club a réglé son dû.

Carole Pape (VBC Porrentruy), en son nom et en celui de Simon Vuilleumier (VBC Tramelan), lit le rapport de vérification des comptes.

Elle relève l'exactitude de la comptabilité, la précision dans toutes les rubriques et la bonne utilisation des ressources par le comité. Elle demande donc aux délégués d'accepter les comptes et d'en donner décharge au comité.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au CR.

La caissière est vivement remerciée par des applaudissements.

9. Admissions / Démissions / Exclusions

André Mazzarini a le plaisir de proposer l'admission de Volley Moutier, deux ans après la disparition du VBC Moutier.

Cette admission est acceptée à l'unanimité

Ensuite, il demande d'entériner la démission de FS Glovelier, démission qui est également acceptée à l'unanimité.

10. Présentation du championnat 2022-2023

En préambule, Roland Zbinden fait remarquer que l'emplacement de Pâques 2024 (31 mars) raccourcira la durée du championnat la saison prochaine. Ainsi, les championnats de 2^e ligue devront se terminer le 17 mars et ceux des autres ligues le 22 mars.

Nous aurons 10 équipes en D2, 12 en D3 (+2) dont 2 équipes intégrées, 11 équipes en D4 (+1) dont une intégrée) et 9 équipes en D5 représentant 8 clubs.

Chez les hommes : 10 équipes en H2 (6 de SVRJS et 4 de SVRN) ne représentant que 8 clubs et 13 équipes en H3 (+1), dont 3 seulement de SVRN.

Situation chez les juniors :

Pas de championnat DM23 : aucune inscription sur les 2 régions.

En DM19 : 7 équipes de SVRJS mais aucune de SVRN.

DM17 : 10 équipes, DM15 : 10 équipes (+3)

HM23 : 3 équipes (+1), HM20 : pas d'équipe (-1)

HM18 : 4 équipes (+3) HM16 : 4 équipes (0).

Il n'y aura plus qu'une journée de tournoi pour la qualification des championnats suisses juniors.

Sven Tschanz demande si la présente assemblée a un pouvoir de décision sur les modes de championnat. Comme cela est clairement du ressort du comité régional, il ne posera pas les questions qu'il avait préparées.

Pour les juniors en manque de compétition, ils pourront s'inscrire dans les tournois organisés soit par Swiss Volley (3 week-ends réservés à cet effet) ou à des tournois organisés en collaboration avec la région Berne-Soleure.

À la question de savoir si les juniors M13¹ peuvent également participer aux tournois minivolley, la réponse est non.

Kuno Moser (VEBB) craint de devoir déplacer des matches du fait du manque de coordination des vacances scolaires : en plus de la différence avec le canton du Jura, chaque commune bernoise est autonome pour la fixation des vacances scolaires.

Roland Zbinden lui répond qu'il faut tenir compte de cette difficulté lors de la programmation des matches, quitte à faire une programmation compacte avant et après les périodes d'indisponibilités dues aux vacances.

Lionel Löffel demande sur quels critères ont été formés les groupes dans les ligues D3, D4 et H3.

Réponse de Roland Zbinden :

- Les classements de la saison écoulée
- Répartition géographique.

11. Élections

Résultats des élections :

- ♦ **d'un(e) membre du comité** en remplacement de Joachim Schlub (élection pour une année, c'est-à-dire pour la fin de la législature).
Du fait qu'aucune candidature n'est parvenue au comité malgré les nombreux appels et qu'aucune candidature n'est sortie spontanément des délégués présents, le comité de SVRJS devra fonctionner avec un membre de moins.
- ♦ **des vérificateurs des comptes** : le président remercie le VBC Porrentruy qui a fonctionné pendant deux saisons. Est élu comme premier vérificateur le VBC Tramelan, comme deuxième vérificateur le VBC Val Terbi et comme vérificateur suppléant le VBC Delémont. Ces trois vérificateurs des comptes sont élus à l'unanimité.

12. Fixation de la cotisation des clubs-membres

Le comité propose le maintien du montant de la cotisation à 300 francs.

Sven Tschanz invoque le fait que les clubs ont été franchement lésés par un site web inexistant tout au long de la saison, même si on a fini par avoir un game center indépendamment de la construction même du site.

Il regrette de ne pas avoir fait de proposition au comité pour compenser ce dysfonctionnement. Vincent Brêchet lui répond que la fixation de la cotisation, comme le reste du budget, sont ouverts à discussion et proposition lors de l'assemblée.

Fort de cette réponse, Sven estime que les clubs doivent obtenir une réduction équivalente aux 2'000 francs prévus pour la construction du site. Il propose de réduire la cotisation de 100 francs ce qui, finalement, ferait une diminution de 2'100 francs pour l'ensemble des clubs.

Serge Jubin n'est pas favorable à cette proposition car c'est de l'argent qui pourrait manquer au comité pour accomplir le programme prévu pour la saison 2023-2024.

Le président met en votation les deux propositions.

Celle du comité (300 francs) obtient 14 voix.

Celle de Sven Tchanz (200 francs) obtient la majorité avec 15 voix.

13. Budget 2023-2024

En préliminaire, Patricia Schaller relève que le comité avait préparé un budget équilibré et que la décision qui vient d'être prise de réduire le montant de la cotisation induit un déficit présumé de 2'100 francs.

Les frais de déplacements des arbitres ont pris l'ascenseur la saison passée.

Ce poste n'impacte pas l'équilibre des comptes puisque ces frais sont totalement facturés aux équipes. Cependant, cela induit des charges supplémentaires auprès des clubs. Pour minimiser ces frais, la convocatrice des arbitres a été chargée de veiller à limiter, autant que faire se peut, les longs déplacements des arbitres, spécialement pour les ligues inférieures. D'autre part, les clubs sont invités à programmer leurs matches de sorte qu'un arbitre puisse siffler 2 matches consécutivement en week-end ou le vendredi soir.

Indemnités :

Économies faites sur les indemnités :

Le Webmaster, y compris le Game Center, ne coûtera que 1'000 francs. Le site sera géré par une autre personne.

La commission de recours ne sera indemnisée qu'en cas de fonctionnement (recours à traiter).

Le comité a présenté des mesures d'économies à hauteur de 5'420 francs

Autres économies que celles citées précédemment :

Suppression de l'indemnité pour les tournois nationaux KIDS qui seront indemnisés par Swiss Volley, au travers de l'inscription des équipes à raison de 15 francs par équipe : 250 francs de dépenses en moins.

Augmentation de la finance pour l'inscription des cours de formation des arbitres afin de couvrir les coûts de cette formation (+ 30 francs par candidat) : 870 francs de recettes supplémentaires.

Limitation de l'activité des talents aux test PISTE et au scouting dans les clubs : 1'900 francs de dépenses en moins.

Augmentation de la participation des finalistes SAR de 150 à 200 francs : 1'400 francs de recettes supplémentaires.

Suppression du budget pour récompenser les bénévoles : 500 francs d'économie.

Le montant global des indemnités pour les membres du comité et des mandataires s'élève à 22'850 francs.

Dépenses pour la formation :

6'000 francs pour les 2 Centres Sports-Études

3'750 francs pour les activités des clubs (camps, tournois)

1'250 francs pour le scouting des filles

8'100 francs pour les SAR filles

1'050 francs pour le scouting des garçons

7'200 francs pour les SAR garçons.

Recettes :

5'830 francs par le Label 2021 (formation)

5'600 francs par la contribution des participants aux finales SAR.

Subventionnement pour la formation des juniors

L'enveloppe de 12'000 francs est répartie à raison de 14,10 francs par junior (852 juniors M23 ou plus jeunes selon la liste 2021-2022).

Financement selon un double critère : le nombre d'équipes actives d'un club et le principe des tranches complètes de 15 licences juniors. Soit 171.40/équivalent équipe

Budget général

Total des charges 118'395.-

Total des revenus 120'495.-

Déficit présumé 2'100.-

Questions et remarque des délégués :

Sven Tschanz demande que l'on supprime les amendes pour : « réponse incomplète » et pour « délai non tenu ».

Serge Jubin et Vincent Brêchet lui répondent que le respect des délais est le minimum de considération que l'on peut avoir pour les personnes quasi bénévoles qui font fonctionner l'association.

Serge insiste et se demande ce qu'il adviendrait si l'on ne faisait pas de rappel et que l'on n'acceptait de ce fait pas une inscription d'équipe pour le championnat ou d'un candidat au cours de formation des arbitres.

Vincent insiste pour dire que dans le budget d'un club, la rubrique « amendes » est la seule qui peut être ramenée à zéro par de l'auto-discipline.

La fixation des amendes et les indemnités autres que celles des fonctions des membres du comité et mandataires étant du ressort du comité, la présente AD n'est pas compétente pour prendre une décision sur la proposition de Sven Tschanz.

Lionel Löffel estime que le subventionnement des activités extraordinaires ne favorise que les grands clubs et ne contribue qu'à financer des activités onéreuses. Le club qui se débrouille pour organiser localement des activités complémentaires à ses entraînements est réduit au rôle de contributeur sans tirer profit de ce poste du budget.

Votes :

Budget des indemnités : accepté à l'unanimité

Budget de la formation : accepté à l'unanimité

Budget général : accepté à l'unanimité

14. Modification des statuts

André Mazzarini rappelle que, pour valider une modification des statuts, il faut une majorité des 2/3 des voix exprimées selon l'article 26 des statuts.

Afin de se mettre en conformité avec les statuts de Swiss Volley, le comité fait les propositions suivantes de modification des statuts SVRJ : Adjonction d'un chapitre et de 3 articles :

Chapitre VI : Ethique et dopage

Art. 38 SVRJS s'engage pour un sport propre, respectueux, fair-play et performant.

L'association régionale applique ces valeurs en faisant preuve de respect envers les autres et en agissant et communiquant de manière transparente. Il en va de même de ses organes et de ses membres. SVRJS reconnaît l'actuelle Charte d'éthique du sport suisse et en diffuse les principes au sein de ses membres.

Art. 39 SVRJS s'assure que toutes les personnes, qui en font partie, peuvent en dépendre ou y être liées, reconnaissent et respectent le Statut concernant le dopage et les Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse de Swiss Olympic.

Art. 40 Les violations présumées du Statut concernant le dopage et des Statuts en matière d'éthique font l'objet d'une enquête de Swiss Sport Integrity. La Chambre disciplinaire du sport suisse (ci-après « la chambre disciplinaire ») est compétente pour juger et sanctionner les violations constatées du Statut concernant le dopage et des Statuts en matière d'éthique. La chambre disciplinaire applique ses règles de procédure.

Les décisions de la chambre disciplinaire peuvent être contestées devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne, à l'exclusion des tribunaux ordinaires, dans un délai de 21 jours à compter de la réception de la décision motivée.

C'est à l'unanimité que ce chapitre et ses 3 articles sont acceptés.

15. Propositions des membres

Étant donné qu'aucune proposition n'est parvenue au comité, le président de l'AD passe directement au point suivant de l'OJ.

16. Honorariat

Aucune personne n'est proposée.

17. Fixation de la prochaine Assemblée des délégués de SVRJS

Ce sera le vendredi **21 juin 2024**. Elle sera organisée par la FSG Courfaivre

18. Divers et imprévus

Bertrand Faivet (VFM), tout en précisant qu'il a passé le délai pour que son club fasse une proposition pour le changement du système de représentation des délégués à l'AD, aimerait que

le comité étudie la possibilité qu'un seul représentant par club puisse avoir une carte de vote lui attribuant le nombre de voix auquel son club a droit.

Claude Devanthery remercie Joachim Schlub pour avoir passé 3 saisons au sein du comité de SVRJS. Un cadeau lui est offert. Il remercie également Méline Giulieri qui a occupé durant 2 saisons le poste de *responsable mini*.

Il remercie Luca Balduzzi et Alessandro Raffaelli, du bureau de Swiss Volley.

Il remercie également André Mazzarini qui a dirigé l'assemblée et les délégués qui ont fait des interventions avec calme et courtoisie.

Il souhaite à tous une bonne pause estivale, de quoi recharger les batteries avant la reprise cet automne

André Mazzarini clôt l'AD à 22h00.

Le secrétaire : Vincent Brêchet